



Conciliateurs de justice :

-les lundis de 14h à 16h30, sans rendez-vous.
-les mardis de 9h à 12h, sur rendez-vous. (Règlement amiable des litiges : troubles de voisinages, litiges consommation, bailleurs...).

Délégué du défenseur des droits :

les lundis de 14h à 17h, sur rendez-vous.
(Discrimination, litiges avec administration, droits de l'enfant...).



Clinique des droits : Avocats et universitaires de l'Ecole de droit, les vendredis de 14h à 16h, sur rendez-vous, (accueil des étrangers ou demandeurs d'asile confrontés à une difficulté administrative ou juridique).



LES PARTENAIRES DE LA MJD

◆ Educateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

◆ Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

La MJD,

un lieu regroupant des professionnels du droit et des associations spécialisées pour vous apporter des réponses dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Maison de Justice et du Droit Saint-Jacques

10 boulevard Claude Bernard
63000 CLERMONT-FERRAND

Contacts :

☎ 04 73 78 52 27

✉ mjd.clermont-ferrand@justice.fr

Vous avez besoin d'une information juridique ?

Une **greffière** et une **volontaire de service civique** vous **aident** dans vos démarches, vous **accompagnent** et vous **informent** sur vos droits dans le respect de la confidentialité.

Horaires d'ouverture :

	9h - 12h15	14h - 17h
lundi	ouvert	ouvert
mardi	ouvert	fermé
mercredi	fermé	ouvert
jeudi	ouvert	ouvert
vendredi	ouvert	ouvert



Accès : tramway ligne A
arrêt Saint-Jacques Dolet



MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT SAINT-JACQUES



◆ Accueillir

◆ Informer

◆ Aider

◆ Conseiller



Le 6 septembre 2017, la première MJD du Puy-de-Dôme a ouvert ses portes au quartier Saint Jacques de Clermont-Ferrand, zone de sécurité prioritaire.

Elle constitue un lien direct entre la justice et le citoyen.

Elle participe ainsi à la justice de proximité avec trois axes d'actions :

ACCÈS AU DROIT

Toute personne peut bénéficier d'informations gratuites sur ses droits et obligations et d'une orientation vers le service compétent.

RÈGLEMENT AMIABLE DES CONFLITS

Pour contribuer à l'apaisement des tensions, des procédures de médiation et de conciliation sont mises en œuvre.

JUSTICE DE PROXIMITÉ

Pour éviter un procès, le procureur peut recourir à certaines mesures alternatives aux poursuites pour lutter contre la petite délinquance.

La MJD,

un service d'information juridique gratuit proche de chez vous.

LES INTERVENANTS DE LA MJD



Aide aux victimes d'infractions pénales : les vendredis de 14h à 16h, sur rendez-vous.



Plateforme VIF
(violences conjugales ou intrafamiliales)

Accueil et accompagnement personnalisé à la Maison de Justice et du Droit. Informations juridiques et sociales **gratuites** assurées par des professionnels.

Contactez la Maison de Justice et du Droit.



Point Conseil Budget : 1er jeudi de chaque mois de 9h à 11h30, sur rendez-vous. (Conseils budgétaires, surendettement).

Médiation familiale : les jeudis, de 14h à 16h, sans rendez-vous. (Conflits familiaux, séparation, divorce...).



Avocat : les 1^{er} et 3^{ème} mercredis, de 14h à 16h, sans rendez-vous.

Aucune permanence pendant les vacances scolaires.

Notaire : les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis, de 14h30 à 16h30, sans rendez-vous.
(Succession, patrimoine...).



Huissier de justice : les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} vendredis, de 9h30 à 11h30, sans rendez-vous. (Impayés, saisies, exécution jugement...).

Délégué du Procureur : rappels à la loi, les lundis et 1^{er} mardi de chaque mois de 9h à 12h, sur convocation.



Médiation pénale : les 1^{er} et 3^{ème} lundis, de 9h30 à 11h30, sur convocation.

Juriste CDAD 63 : le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de 14h à 16h30, sans rendez-vous, (informations juridiques, aide à la rédaction de courriers, aide à la constitution d'un dossier d'aide juridictionnelle).



Pour vous renseigner sur vos **droits** et vos **obligations**, le **CDAD 63** vous propose dans différents lieux du département des **consultations juridiques gratuites**.

Pour connaître les modalités d'organisation : www.cdad63.com